

BVGer E-2129/2015 vom 24. April 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-04-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2129_2015

FR: TAF E-2129/2015 du 24 avril 2015

IT: TAF E-2129/2015 del 24 aprile 2015

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais du même montant, versée le 17 avril 2015.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.